Amantex
Consulting

Honoraires état des lieux de sortie

(Prix par partie – TVAC)

Type de bien	Honoraires TVAC
Studio	120 €
Appartement 1 chambre	135 €
Appartement 2 chambres	150 €
Appartement 3 chambres	165 €
Appartement 4 chambres	180 €
Appartement 5 chambres	195 €
Maison 1 chambre	170 €
Maison 2 chambres	185 €
Maison 3 chambres	200 €
Maison 4 chambres	215 €
Maison 5 chambres	230 €
Bureau jusqu'à 50 m^2	140 €
Bureau de 50 à 75 m^2	155 €
Bureau de 75 à 100 m^2	180 €

Suppléments éventuels

Éléments supplémentaires	Tarif TVAC
Salle d'eau supplémentaire	20 €
Supplément dressing	20 €

Supplément bureau	20 €
Supplément duplex	15 €
Supplément triplex	20 €
Supplément jardin	20 €
Inventaire du mobilier (prix minimum)	75€

1.Tarifs par partie – TVAC

Les honoraires indiqués **s'entendent par partie** et toutes taxes comprises.
En cas de **présence d'un autre expert mandat**é par la partie adverse, **les honoraires d'Amantex Consulting SRL seront majorés de 100 %**.

Durée et conditions de la mission

Les tarifs comprennent une seule visite sur place, d'une durée maximale de :

- 2 heures pour un appartement,
- 3 heures pour une maison.

Tout dépassement de la durée prévue sera facturé à raison de 50 € TVAC par heure supplémentaire passée sur place.

Les interventions complémentaires effectuées après la mission principale telles que les ajustements de rapport, traitements liés à une sortie locative ou échanges techniques additionnels **sont facturées au tarif horaire de 125 € TVAC, avec un minimum de deux heures (soit 250 € TVAC).**

2.Annulation ou report de mission

Toute demande d'annulation ou de report doit être communiquée par écrit à l'adresse :
amantex.consulting@gmail.com

Annulation plus de 48h avant la mission

Aucun frais ne sera facturé.

Annulation entre 24h et 48h avant la mission

➡ Des frais équivalents à **50 % du montant total** des honoraires seront facturés à la partie qui annule (propriétaire, locataire, mandataire)

Annulation moins de 24h avant la mission ou absence sur place

➡ **La prestation complète (100 % des honoraires)** sera due, sauf cas de force majeure dûment justifié.

3.Report de rendez-vous

Un report de mission est possible sans frais s'il est communiqué au moins 24h avant le rendez-vous prévu.
Tout report demandé tardivement pourra être considéré comme une annulation tardive et soumis aux conditions ci-dessus.

4.Réservations non confirmées

Les créneaux non confirmés par paiement dans un délai de 24 heures après la demande de réservation seront automatiquement annulés et remis à disposition d'autres clients.

5.Modalités de paiement

Les honoraires sont à régler **à l'avance, au moment de la réservation, afin de confirmer la mission et bloquer le créneau horaire.**
La prestation n'est considérée comme validée qu'après réception du paiement complet.

À l'issue de la visite, une facture électronique est transmise par e-mail à la partie concernée pour accusé de réception.

L'expert se réserve le droit de réviser les honoraires si les conditions constatées sur place diffèrent de celles communiquées lors de la prise de rendez-vous ou si la mission s'avère plus complexe que prévu.

Toute demande d'envoi du rapport en version papier fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 75 € TVAC.

6.Base de calcul des honoraires

Les honoraires sont établis sur la base de la configuration standard suivante :

Appartement : un salon, une salle à manger, une cuisine, un WC, un hall d'entrée et/ou de nuit, une salle de bains ou de douche, et une chambre.

Maison : un salon, une salle à manger, une cuisine, un WC, un hall d'entrée, un hall de nuit, une salle de bains ou de douche, une chambre et une cave.

Amantex
Consulting

Toute pièce, dépendance ou espace additionnel (tel qu'un grenier, un garage, une buanderie, un jardin, une terrasse, etc.) pourra entraîner un ajustement des honoraires en fonction du temps et du travail supplémentaires requis.